

L'Etoile de la Mer

« Ô vous qui flotez sur les eaux agitées de la vaste mer ...
levez les yeux vers l'étoile, invoquez Marie. »

(Saint Bernard de Clairvaux)



Recommandation expresse de M^{gr} Lefebvre



MES CHERS FIDÈLES, au soir de sa longue vie, le 29 janvier 1990, M^{gr} Marcel Lefebvre nous donnait son *Itinéraire spirituel à la suite de saint Thomas d'Aquin dans sa Somme théologique*. Dans son prologue, il nous livre son analyse sur la crise dans l'Église, et dénonce « la domination de la Franc-Maçonnerie, devenue si puissante qu'elle a pénétré profondément par sa doctrine libérale et moderniste les organismes directeurs de l'Église » (p. 7).

Même si les pasteurs de l'Église étaient des saints, ajoute-t-il, « dès lors qu'ils admettent la fausse liberté religieuse, donc l'état laïque, le faux œcuménisme, la réforme liturgique, les nouveaux catéchismes..., ils contribuent officiellement à la révolution dans l'Église et à sa destruction... Cette nouvelle religion n'est pas la religion catholique; elle est stérile, incapable de sanctifier la société et la famille » (p. 11). Bien au contraire, elle favorise la destruction de l'ordre social et met en péril la famille: voyez cette analyse de l'Exhortation Apostolique du pape François!

Et M^{gr} Lefebvre en concluait (p. 31): « C'est donc un devoir strict pour tout prêtre (et pour tout fidèle, c'est moi qui l'ajoute) voulant demeurer catholique de se séparer de cette Église conciliaire, tant qu'elle ne retrouvera pas la tradition du Magistère de l'Église et de la foi catholique ».

Impossible donc d'envisager d'être liés à la Rome officielle tant que son Chef ne redeviendra pas intégralement catholique. Donc, patience...

Abbé Michel Rebougeon

N° 610 – Juin 2016

Prix de revient : 0,60 €

Bulletin du Prieuré Saint-Maximin de Toulon

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Une Exhortation pontificale fondamentalement subversive

(étude de M. l'Abbé Denis Puga, prêtre de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X)

PAR DEUX DÉCISIONS majeures en l'espace d'un an – la réforme des procès de nullité de mariage en septembre dernier et la publication de l'exhortation du Synode *Amoris laetitia* sur la famille –, le Pape François ouvre dans la doctrine du sacrement de mariage et de l'Eucharistie une immense brèche.

Tous les médias s'y sont engouffrés sans qu'il n'y ait officiellement de la part de Rome la moindre déclaration sur leur mauvaise interprétation. Leurs grands titres ont bien repéré où le bât blesse : *une porte est ouverte à la communion des divorcés remariés* (*Le Figaro*, 8 avril 2016).

Dans ce document qui se veut non doctrinal mais pastoral et qui est d'une longueur impressionnante (260 pages!), c'est vers la fin (*in cauda venenum*) et particulièrement à partir du numéro 296 dans le chapitre huit « *Accompagner, discerner et intégrer la fragilité* » qu'on trouvera tout un ensemble d'affirmations et de directives qui, mises en pratique, vont détruire l'enseignement constant de l'Église sur l'indissolubilité du mariage.

L'Église catholique a toujours enseigné que le mariage sacrement est indissoluble et que les personnes qui ont divorcé et par la suite ont voulu contracter une nouvelle union, sont des pécheurs publics et donc à ce titre, vivant publiquement dans une occasion prochaine et volontaire de pécher, ne peuvent être en état de grâce et par là même s'approcher de l'Eucharistie qui est le sacrement de l'amour de Dieu. Les personnes dans cette situation en effet ne peuvent dire en vérité à Dieu qu'ils l'aiment par-dessus tout, puisque publiquement, officiellement, et par un lien contractuel qui se veut stable,



Le Mariage de Marie et Joseph
(Giotto, 1303-1306. Fresque, église de l'Arena, Padoue)

il Lui refuse la fidélité à une promesse qu'ils Lui ont faite devant son l'Église le jour de leur mariage religieux, promesse d'être fidèles à leur conjoint pour la vie entière.

Dans le chapitre huit de l'exhortation synodale assumée par le Pape François, c'est toute **une morale de gradualité** qui est présentée. Il y aurait l'idéal : le mariage chrétien qui est réaffirmé indissoluble, idéal magnifique, certes, mais bien difficilement réalisable dans les situations concrètes du monde contemporain. (On retrouve ici la théorie libérale usée jusqu'à la corde de la distinction entre la thèse et l'hypothèse). Mais il y a aussi concrètement toutes les situations stables non conformes à l'idéal chrétien (entendons : concubinages, mariages purement civils, etc.) Dans ces situations, dit le document, « il sera possible de mettre en valeur ces signes d'amour qui d'une manière et d'une autre, reflètent l'amour de Dieu » (n° 294). « Quand l'union atteint une stabilité consistante à travers un lien public, elle est caractérisée par une affection profonde, confère des responsabilités à l'égard des enfants, donne la capacité de surmonter les épreuves et peut être considérée comme une occasion à accompagner dans le développement menant au sacrement du mariage. » (n° 293)

En résumé il faudrait nécessairement conclure de ces propos qu'une vie de couple peccamineuse serait une étape vers la sainteté du mariage chrétien... On retrouve ici le principe conciliaire du *semen veritatis* déjà appliqué dans le faux œcuménisme : l'appartenance à des communautés acatholiques est une voie vers

l'adhésion à la véritable Église du Christ ! N'a-t-on pas vu le cardinal Christoph Schönborn, archevêque de Vienne, louer l'attitude d'un de ses amis, homosexuel, qui s'était mis en union stable après plusieurs relations temporaires et éphémères !!! (Cardinal Schönborn : « Une relation homosexuelle stable est préférable à une aventure » *La Vie*, 16 sept. 2015)

Finalement l'accès à l'Eucharistie resterait pour ces personnes une question de discernement personnel. C'est ce que laisse entendre le n° 300 de l'exhortation quand il y est dit qu'« il faut un... discernement responsable personnel et pastoral des cas particuliers, qui devrait reconnaître que, étant donné que le degré de responsabilité n'est pas le même dans tous les cas, les conséquences ou les effets d'une norme ne doivent pas nécessairement être toujours les mêmes » et spécialement comme le précise la note 336 « en ce qui concerne la discipline sacramentelle, étant donné que le discernement peut reconnaître que dans une situation particulière il n'y a pas de faute grave ».

En effet (n° 301) « il n'est plus possible de dire que tous ceux qui se trouvent dans une certaine situation dite "irrégulière" vivent dans une situation de péché mortel, privés de la grâce sanctifiante ».

Il faut le reconnaître en vérité, nous avons dans cette dernière phrase toute la révolution morale de l'exhortation : tout serait finalement une affaire de conscience personnelle... **on navigue en plein subjectivisme. Cette exhortation est la ruine de la morale catholique sur le péché.**

Ne nous laissons pas endormir par ceux qui viendront souligner que le document précise qu'il ne se veut pas magistériel sur cette question mais qu'il entend simplement donner des orientations pastorales sur des points légitimement discutables (cf. n° 3) concernant la discipline de l'Église. Tout cela n'est que de



La Vie de la Sainte Famille
(Herbert)

l'emballage. Car **c'est par la pratique que la doctrine s'enracine**. On se souvient par exemple que Paul VI, pour la communion dans la main, s'était contenté de donner pour des raisons pastorales un *indult* très limité, tout en demandant de conserver la manière traditionnelle. On sait ce qui est advenu : la pratique de la communion dans la main est devenue aujourd'hui quasi universelle. C'est ce qui va se passer avec l'ouverture faite par ce document ; ouverture qui est bien plus grave que la communion dans la main ! Permettre à certains divorcés-remariés de communier en en laissant le discernement à leur propre conscience c'est déclarer publiquement que le mariage chrétien n'est pas intrinsèquement indissoluble et c'est ouvrir la voie au remariage sacramentel et donc à l'hérésie.

On n'attend pas du successeur de Pierre qu'il fasse passer dans des documents pontificaux une conception purement personnelle et extrêmement subversive d'une pastorale de la miséricorde.

C'est la seconde fois en moins d'un an que le Pape François provoque une brèche qui affaiblit le sacrement de mariage. De la part de celui qui se doit d'être le gardien du dépôt de la Foi, c'est éminemment dramatique pour le salut des âmes et l'avenir de l'Église. Mais le Christ nous a promis que les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle.



Le Saint Mariage
(Alexandre Caminade, 1824)

Horaires habituels des messes

Prieuré Saint-Maximin
2221 av. de la Résistance
83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Semaine (en principe) :

- lundi, mardi, mercredi et vendredi : 18h30 (sauf 1^{er} vendredi du mois)
- samedi : 7h45 (sauf 1^{er} du mois)

Église Sainte-Philomène
125 bd Grignan, 83000 Toulon

Téléphone 04 94 46 03 16

Dimanches et fêtes : 9h30 et 18h30
sauf : Noël, Pâques, Pentecôte,
Assomption et deux derniers di-
manches de septembre (se rensei-
gner)

Semaine :

- jeudi : 18h30
- 1^{ers} vendredi et samedi du mois : 18h30

Cours Saint-Dominique, Saint-Pré,
83170 La Celle

Téléphone 04 94 69 12 24

Dimanches et fêtes : 11 heures

Semaine :

- lundi et samedi : 8 heures
- mardi et jeudi : 7h15
- mercredi et vendredi : 9h05
- vacances scolaires : 8 heures (se renseigner)

Conférences et réunions



- **Conférence** par M. l'abbé Rebourgeon. Sujet: *Travail de corruption de la Franc-Maçonnerie*. À Toulon, le **vendredi 24 juin**, à 19h30, au Prieuré (après la messe).
- **Cours du soir**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu le **vendredi 17 juin** à 20h30 chez M. et M^{me} Cabantous. Sujet : *étude de l'Apocalypse (suite)*.
- **Réunion du Cercle d'études**, avec M. l'abbé Serres-Ponthieu : le **vendredi 10 juin**, à 19h20, au Prieuré (après la messe). Sujet : *étude de l'Apocalypse (suite)*.

Annonces diverses

- **Samedi 4 juin** : Première fête du Praesidium Notre-Dame de Consolation qui aura lieu à Saint-Pré pour bien faire connaître la belle œuvre de la Militia Mariae. Messe à 8 heures, petit-déjeuner à 9 heures, début de la réunion à 9h45 et Salut du Saint Sacrement à 11h25.
- **Samedi 4 juin** : au Prieuré, **nettoyage du parc** en vue de la kermesse, de **10 heures à 16 heures** Nous appelons toutes les bonnes volontés à y participer ; amenez votre pique-nique et vos gants de jardin... Nous appelons des messieurs volontaires pour l'installation des tentes, des tables et des chaises le **samedi 11 juin à 14 heures au Prieuré**.
- **Dimanche 12 juin** : « *Journée du Prieuré* » annuelle ! Elle sera présidée par notre Supérieur de District, **M. l'Abbé Christian Bouchacourt** qui célébrera la Messe chantée de **10 heures** en l'église Sainte-Philomène. Puis la Journée du Prieuré aura lieu à partir de 11h30 dans le parc du Prieuré, comme chaque année. Après l'apéritif à la buvette, le déjeuner sera servi vers 12h30 ; il vous faudra acheter des jetons pour ce déjeuner. Nous faisons **appel à toutes les bonnes volontés pour confectionner des gâteaux qui viendront fournir notre stand de « gâteaux et desserts »**. Il y aura des stands en tous genres ainsi que des jeux pour les enfants et adolescents. À **16 heures**, **M. l'Abbé Bouchacourt don-**

nera une conférence. À la suite de cette conférence, aura lieu le tirage des **billets gagnants de la tombola**, qui viendra clôturer cette journée. **Attention ! Il n'y aura pas de messe lue à 18h30.**

C'est avec grande joie que les deux prêtres du Prieuré, Sœur Marie-Lucie et les fidèles organisateurs vous convient tous à participer à cette « *Journée du Prieuré* », et nous espérons vous y voir très nombreux !

- **Dimanche 26 juin** : dans l'après-midi, **concert de l'Ensemble vocal de l'école Saint-Joseph-des-Carmes à la Basilique Saint-Maximin** ! L'heure vous sera communiquée prochainement aux annonces du dimanche.
 - Pour assister aux **Ordinations sacerdotales à Écône**, notamment celle de **M. l'Abbé Cyprien du Crest**, l'Association Sainte-Philomène organise un car qui partira le **mardi 28 juin** au matin et reviendra le **jeudi 30 juin** au soir. Le bulletin d'inscription est disponible sur la table de presse.
- M. l'Abbé du Crest célébrera plusieurs « **Premières Messes** » dans le Var : le samedi 9 juillet à l'abbaye royale de La Celle, près de Brignoles, à 9h30 ; le dimanche 10 juillet à l'église Sainte-Philomène, à 9h30 et le dimanche 31 juillet, à l'abbaye du Thoronet, à 12 heures Venez nombreux recevoir sa Première Bénédiction !

Chronique



▲ Pèlerinage de Pentecôte, Chartres-Paris ▲



◀ Première Communion de François Buffenoir, de Clément Gayrard et d'André Duplaquet le dimanche 1^{er} mai à Saint-Pré



▲ 39 nouveaux confirmés à Saint-Pré le 21 mai ▲

Pèlerinage à Notre-Dame du Mai le dimanche 22 mai

Saint Caprais, le 1^{er} juin 434

SAINTE HONORAT¹, jeune néophyte, et son frère aîné, Venance, menaient une vie austère et se dévouaient aux pauvres et au clergé. Mais la réputation de leur vertu amène sur eux des louanges et leur inspire la fuite de leur contrée. Laissant leur bien aux pauvres, ils emmènent avec eux saint **Caprais**, un vieillard auquel ils se soumettent. Saint Caprais² était d'une famille illustre et avait étudié la philosophie et la littérature avant de tout quitter



Saint Caprais,
abbé de Lérins
(église de Niort)

pour le Christ. Arrivés à Marseille, ils font connaissance avec l'évêque Procule qui essaie de les retenir dans son diocèse. Les trois cénobites s'embarquent vers la Mer Égée, où les côtières ignorent le latin, afin d'y vivre incognito. À Nicomédie, ils s'adjoignent saint Jacques, un Perse nouvellement baptisé. Leur périple les fait enfin accoster en Péloponnèse. Là, à Modon ou Méthone, décède Venance qui n'avait pas les forces pour de tels voyages. Malade, Honorat décide de reprendre la route des Gaules. Ils se font aimer en Italie, mais ils poursuivent jusqu'en Provence où ils se

1 Sa vie fut relatée dans *L'Étoile de la Mer* de janvier 2014.

2 À ne pas confondre avec son devancier, martyr d'Agen en 303, lequel donne son nom à quelques villages français.

Chapelle Saint-Caprais
(île Saint-Honorat)



lient d'amitié avec saint Léonce³, évêque de Fréjus. Pour ne pas s'éloigner de cet homme de Dieu, ils cherchent un lieu isolé : saint Léonce leur propose d'abord une grotte au Cap Roux, mais très vite les solitaires sont sollicités par la population qui se recommandait à leur prière. Saint Léonce les mène alors à l'archipel de Lérins vers l'an 391.

Saint Caprais devait se juger trop âgé pour diriger ce nouveau monastère et il constatait non seulement les progrès dans la vertu de saint Honorat mais aussi sa capacité à gouverner. Ainsi saint Honorat, avec l'accord de saint Léonce, devint l'Abbé-fondateur de Lérins, tandis que saint Caprais continuait à prodiguer des conseils à son nouveau supérieur, notamment pour la rédaction de la Règle, et s'adonnait plus librement à la prière pour la sanctification de la communauté. Honorat s'employa d'abord à détruire le temple au demi-dieu Léro. On ne sait dans quelle mesure le vieillard qu'était saint Caprais put collaborer à la construction de l'église et du monastère, sinon par l'appoint de ses prières et quelques offices, comme les relations avec le continent ou avec les visiteurs venus solliciter des prières. Pour ce qui était de la nourriture, elle consistait, au rapport de saint Césaire, en des herbes et une bouillie cuite pour la semaine. Saint Honorat ayant miraculeusement chassé les serpents de l'archipel, cela ne pouvait échapper longtemps à la connaissance des continentaux qui savaient très bien que l'archipel en était infesté. Ce prodige, et d'autres qu'accomplissait saint Honorat, augmenta le crédit du monastère auprès des Provençaux et bientôt de tous les peuples gallo-romains. Les malades ou autres nécessiteux ne tardèrent pas à visiter ces îles favorisées par la grâce. Les jeunes gens attirés par la vie religieuse prirent la direction de ces îlots naturellement séparés du monde. De fait, la charité hospitalière du monastère attira de plus en plus de voyageurs.

3 Sa vie fut relatée dans *L'Étoile de la Mer* de décembre 2012.

Les Burgondes ayant envahi la province viennoise en 413, saint Honorat emmena quelques moines pour évangéliser les côtes du Rhône et de la Saône. En son absence, on peut penser que saint Caprais assumait la charge d'Abbé jusqu'au retour de saint Honorat vers 420.

Honorat sera pressé par la plupart des Arlésiens, fin 426, de quitter l'île, pour devenir leur évêque. Laissant saint Maxime⁴ diriger l'abbaye, saint Honorat, accompagné des saints Jacques et Hilaire, gagne Arles, nouvelle préfecture des Gaules, où saint Honorat et saint Jacques décéderont le jour de l'Épiphanie 429.

Saint Hilaire d'Arles et Théodore, évêque de Fréjus, ayant su que saint Caprais était devenu malade, vinrent le vénérer et se recommander à ses prières. Saint Caprais décéda le 1^{er} juin 434.

Saint Sidoine Apollinaire écrit le poème *Eucharisticon* à saint Fauste, successeur de saint Maxime, comme Abbé de Lérins et comme évêque de Riez, dans



Chapelle Saint Caprais
(Castillon-du-Gard)

lequel l'évêque de Clermont rappelle l'accueil qu'il reçut, encore laïc, chez Fauste à Riez : « Tu révéles aux frères quelle fut la sainte vie du vieillard Caprais, du jeune Loup, de quelles grâces fut rempli le vénérable Honorat, ce que fut Maxime dont tu es le successeur à double titre... »

Abbé Laurent Serres-Ponthieu

4 Sa vie fut relatée dans *L'Étoile de la Mer* de novembre 2013.